



Sommaire

Organisation générale

Conseil territorial de l'éducation nationale

Liste des organisations nationales des personnels et des usagers
arrêté du 13-11-2012 - J.O. du 21-11-2012 (NOR : MENA1237029A)

Enseignement supérieur et recherche

École nationale des chartes

Dates et conditions d'organisation des épreuves d'admissibilité des concours d'entrée en 2013
arrêté du 22-11-2012 (NOR : ESRS1200420A)

École nationale supérieure Louis-Lumière

Dates des épreuves du concours d'admission à la formation initiale et nombre maximal de candidats à admettre pour la session 2013
arrêté du 15-11-2012 (NOR : ESRS1200413A)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'administration de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions
arrêté du 5-11-2012 (NOR : MENF1200493A)

Conseils, comités et commissions

Nomination de nouveaux membres et composition du Cneser statuant en matière disciplinaire
rectificatif du 20-12-2012 (NOR : ESRS1200350Z)

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil scientifique du Muséum national d'histoire naturelle
arrêté du 3-12-2012 (NOR : ESRS1200410A)

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'administration du Centre informatique national de l'enseignement supérieur
arrêté du 15-11-2012 (NOR : ESRS1200411A)

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil scientifique et technique de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
arrêté du 16-11-2012 (NOR : ESRR1200416A)

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'administration de l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur
arrêté du 15-11-2012 (NOR : ESRS1200412A)

Conseils, comités et commissions

Nomination aux commissions régionales instituées dans le ressort de chaque conseil régional de l'ordre des experts-comptables

arrêté du 15-11-2012 (NOR : ESRS1200415A)

Nomination

Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'université d'Aix-Marseille

arrêté du 15-11-2012 (NOR : ESRS1200414A)

Informations générales**Vacance de fonctions**

Directeur de l'École nationale d'électricité et de mécanique de Nancy

avis du 27-11-2012 (NOR : ESRS1200417V)

Recrutements

Inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de seconde classe

avis du 27-11-2012 - J.O. du 27-11-2012 (NOR : MENI1239209V)

Organisation générale

Conseil territorial de l'éducation nationale

Liste des organisations nationales des personnels et des usagers

NOR : MENA1237029A

arrêté du 13-11-2012 - J.O. du 21-11-2012

MEN - SAAM-MMPL2

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 239-1 et D. 239-5 ; arrêté du 14-4-2006

Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 14 avril 2006 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« La liste des organisations nationales représentatives des personnels du service public de l'éducation nationale aptes à désigner des représentants invités au conseil territorial de l'éducation nationale ainsi que le nombre de sièges attribués à chacune d'elles sont établis comme suit :

- Fédération syndicale unitaire (FSU) : quatre représentants titulaires et quatre représentants suppléants ;
- Union nationale des syndicats autonomes-Éducation (Unsa-Éducation) : deux représentants titulaires et deux représentants suppléants ;
- Fédération des syndicats généraux de l'éducation nationale et de la recherche publique (Sgen-CFDT) : un représentant titulaire et un représentant suppléant ;
- Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture (Ferc-CGT) : un représentant titulaire et un représentant suppléant ;
- Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle (Fnec-FP-FO) : un représentant titulaire et un représentant suppléant ;
- Fédération des syndicats des personnels de la formation et de l'enseignement privés (Fep-CFDT) : un représentant titulaire et un représentant suppléant. »

Article 2 - Le secrétaire général des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française

Fait le 13 novembre 2012

Le ministre de l'éducation nationale,
Vincent Peillon

Enseignement supérieur et recherche

École nationale des chartes

Dates et conditions d'organisation des épreuves d'admissibilité des concours d'entrée en 2013

NOR : ESRS1200420A

arrêté du 22-11-2012

ESR - DGESIP

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 22 novembre 2012, les épreuves d'admissibilité des concours à l'École nationale des chartes en 2013 se dérouleront ainsi qu'il suit :

Concours d'entrée en première année :

Inscriptions : du 10 décembre 2012 au 10 janvier 2013.

Épreuves d'admissibilité : les 16 et 19 avril 2013 (pour les épreuves de la banque d'épreuves littéraires) et les 25, 26, 29 et 30 avril et 2 mai 2013 (pour les épreuves propres à l'École nationale des chartes).

Centres, pour les épreuves propres à l'École nationale des chartes, au choix des candidats : Basse-Terre, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Nîmes, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg ou Toulouse.

Concours d'entrée en deuxième année :

Inscriptions : du 11 mars au 15 avril 2013.

Épreuve d'admissibilité (examen par le jury du dossier scientifique des candidats) : du 22 avril au 17 mai 2013..

Le directeur de l'École nationale des chartes est chargé de l'organisation de ces épreuves.

Enseignement supérieur et recherche

École nationale supérieure Louis-Lumière

Dates des épreuves du concours d'admission à la formation initiale et nombre maximal de candidats à admettre pour la session 2013

NOR : ESRS1200413A

arrêté du 15-11-2012

ESR - DGESIP A3

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 novembre 2012, les dates des épreuves du concours d'admission à la formation initiale de l'École nationale supérieure Louis-Lumière pour la session 2013 sont fixées comme suit :

- Vendredi 29 mars 2013 : épreuves de QCM et écrits (toutes sections) ;
- Lundi 22 avril 2013 : épreuves écrites (section cinéma) ;
- Mardi 23 avril 2013 : épreuves écrites (section son) ;
- Du 15 mai au 17 mai 2013 : épreuves orales (section photographie) ;
- Du 27 mai au 30 mai 2013 : épreuves orales (section cinéma) ;
- Du 5 juin au 7 juin 2013 : épreuves orales (section son).

Le nombre maximal de candidats à admettre dans les trois sections de la formation initiale de l'École nationale supérieure Louis-Lumière pour la session 2013 est fixé comme suit :

- 16 en section photographie ;
- 16 en section cinéma ;
- 16 en section son.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'administration de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions

NOR : MENF1200493A

arrêté du 5-11-2012

MEN - DAF A4

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 5 novembre 2012, est nommée membre du conseil d'administration de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions :

- Au titre du a) du 1° de l'article D. 313-15 du code de l'éducation, en qualité de représentante de l'État désignée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur :

Simone Bonnafous, directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, titulaire, en remplacement de Patrick Hetzel.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination de nouveaux membres et composition du Cneser statuant en matière disciplinaire

NOR : ESRS1200350Z
rectificatif du 20-12-2012
ESR - DGSIP

La note du 24 septembre 2012, publiée au B.O. du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche n° 40 du 1er novembre 2012 est modifiée comme suit :

Maîtres de conférences et personnels assimilés

Conseillers titulaires

Au lieu de :

- Denis Abecassis

Lire :

- Valérie Saint-Dizier

Conseillers suppléants

Au lieu de :

- Valérie Saint-Dizier

Lire :

- Hayat Lotfi

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil scientifique du Muséum national d'histoire naturelle

NOR : ESRS1200410A

arrêté du 3-12-2012

ESR - DGESIP B2

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 3 décembre 2012, Luc Abbadie est nommé membre du conseil scientifique du Muséum national d'histoire naturelle en qualité de personnalité qualifiée sur proposition de la ministre chargée de l'environnement, en remplacement de James Aronson.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'administration du Centre informatique national de l'enseignement supérieur

NOR : ESRS1200411A

arrêté du 15-11-2012

ESR - DGESIP - DGRI A4

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 novembre 2012, le mandat au conseil d'administration du Centre informatique national de l'enseignement supérieur des personnalités dont les noms suivent est renouvelé pour une durée de trois ans :

- Bernard Bigot, administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives ;
- Olivier Pironneau, professeur des universités.

Sur proposition de la conférence des présidents d'université, sont nommés au conseil d'administration du Centre informatique national de l'enseignement supérieur, pour une durée de trois ans :

- Olivier Laboux, président de l'université de Nantes ;
- Monsieur Michel Robert, président de l'université Montpellier 2, sciences et techniques.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil scientifique et technique de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

NOR : ESRR1200416A

arrêté du 16-11-2012

ESR - DGRI-SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 16 novembre 2012, est nommé représentant du ministre chargé de la recherche au conseil scientifique et technique de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture, Alain Lagrange, en qualité de suppléant.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'administration de l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur

NOR : ESRS1200412A

arrêté du 15-11-2012

ESR - DGESIP-DGRI A4

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 novembre 2012, sont nommés membres du conseil d'administration de l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur, pour la durée du mandat restant à courir, les personnalités dont les noms suivent :

- Jean-Pierre Finance, en remplacement de Sophie Mazens ;
- Anne Fraïsse, présidente de l'université Montpellier III-Paul-Valéry, sur proposition de la conférence des présidents d'université, en remplacement de Jean-Pierre Finance.

Jean-Pierre Finance est nommé président du conseil d'administration de l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination aux commissions régionales instituées dans le ressort de chaque conseil régional de l'ordre des experts-comptables

NOR : ESRS1200415A

arrêté du 15-11-2012

ESR - DGESIP A3

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 novembre 2012, sont désignés en qualité de représentants du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein des commissions régionales instituées par le décret n° 70-147 du 19 février 1970 portant règlement d'administration publique et relatif à l'ordre des experts-comptables :

Commission régionale de Martinique : Monsieur Michel Montlouis, maître de conférences, en remplacement de Monsieur José Honoré.

Commission régionale de Clermont-Ferrand : Rachel Gaboriaud, professeure agrégée, en remplacement de Bernard Abrioux.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'université d'Aix-Marseille

NOR : ESRS1200414A

arrêté du 15-11-2012

ESR - DGESIP A3

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 novembre 2012, Jacques Ginestié, professeur des universités, est nommé en qualité de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'université d'Aix-Marseille, à compter du 19 novembre 2012.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale d'électricité et de mécanique de Nancy

NOR : ESRS1200417V

avis du 27-11-2012

ESR - DGESIP A

Les fonctions de directeur de l'École nationale d'électricité et de mécanique (Ensem) de Nancy sont déclarées vacantes à compter du 23 février 2013.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil de l'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, une déclaration d'intention et une lettre de motivation, devront parvenir dans un délai de trois semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au président du conseil de l'Ensem, secrétariat général, 2, avenue de la Forêt-de-Haye 54516 Vandoeuvre-lès-Nancy cedex.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier à la présidence de l'université de Lorraine, DAJ, 34, cours Léopold, CS 25233, 54052 Nancy cedex ainsi qu'au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, 1, rue Descartes 75231 Paris cedex 05.

Informations générales

Recrutements

Inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de seconde classe

NOR : MEN11239209V

avis du 27-11-2012 - J.O. du 27-11-2012

MEN - IG

Le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche procèdent au recrutement de cinq inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de seconde classe dans les conditions prévues au chapitre II du décret n° 99-878 du 13 octobre 1999 modifié relatif au statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.

Peuvent faire acte de candidature :

- les administrateurs civils hors classe ;
- les secrétaires généraux d'académie ;
- les secrétaires généraux d'établissement public d'enseignement supérieur ;
- les secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire et les administrateurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- les directeurs de centre régional des œuvres universitaires et scolaires ;
- les fonctionnaires justifiant de dix ans au moins de services effectifs en catégorie A et appartenant à des grades ou nommés dans des emplois dont l'échelon terminal est doté, au minimum, soit de l'indice brut 1015, soit de l'indice brut 966, s'ils ont, dans ce dernier cas, exercé des fonctions comptables ;
- les fonctionnaires internationaux en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale chargés de fonctions équivalentes à celles d'un administrateur civil hors classe.

Il est précisé que la résidence administrative des inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche est fixée à Paris, résidence à partir de laquelle s'organisent principalement leurs missions et leurs déplacements.

Les dossiers de candidature comprenant exclusivement les documents suivants :

- une lettre de motivation (2 pages recto) ;
- un curriculum vitae (2 pages recto) ;
- le dernier arrêté de classement dans l'emploi occupé ;
- la copie du dernier entretien d'évaluation,

doivent être adressés, par la voie hiérarchique, au ministère de l'éducation nationale, secrétariat administratif des services d'inspection générale, 110, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République française.

Les candidats pourront être auditionnés avant que leurs dossiers soient examinés par les commissions prévues aux articles 6 et 7 du décret portant statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.